

AVIS

RUR.22.678.AV-Nature

Demande d'agrément émanant de l'association
Natagora – Création de la Réserve naturelle agréée du
Pré Morat à Meix-devant-Virton

Avis adopté le 23/06/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande d'agrément d'une réserve naturelle (création)
Date de réception : 17/05/2022 (mail) – 19/05/2022 (courrier)
Références : 2020_RNA_NAT_18 /20

Avis

Référence légale : Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 21/06/2022

AVIS

Après un premier examen du dossier sous rubrique lors de la réunion du 21 juin 2022 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, moyennant retrait du périmètre de la réserve de la parcelle C2196 regroupant les unités de gestion UG005 (0,002 ha) et UG103 (0,006 ha). Il estime en effet qu'en raison de leur isolement par rapport au reste de la réserve, de leur surface extrêmement réduite et de leur gestion en libre-évolution ne présentant aucun coût (réserve forestière intégrale), ces deux zones forestières ne devraient pas bénéficier de l'agrément.

Il relève en outre la qualité du dossier et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément, celle-ci s'inscrivant dans la suite logique des travaux de restauration réalisés dans le cadre du projet Life « Herbages » cofinancé par l'Union européenne et la Région wallonne.

Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »